

## Vietnam

pas complices, plus avant, d'une illusion de paix; que nous ne perdions pas là-bas notre crédibilité comme pays autonome.

Cette option pour autant, et qu'on le sache bien, ne nous rend pas indifférents au sort qui est réservé aux Vietnamiens, en général, et aux civils vietnamiens en particulier qui, très nombreux, apparemment, seraient emprisonnés pour des motifs dits politiques. Cette option ne nous rend pas indifférents non plus devant la tâche de reconstruction socio-économique du Vietnam.

Bien au contraire, notre regret s'exprime de façon très vive devant le fait que nous devions nous retirer, mais nous avons l'espoir que ce retrait nous permettra, au sein de l'ONU, d'intervenir peut-être librement encore, pour qu'en toute justice, pour tous les Vietnamiens, une paix durable et réparatrice puisse enfin exister là-bas.

[Traduction]

Je dis au ministre, et je le lui dis en toute sincérité, qu'en tant que pays nous ne devons pas nous laisser décourager par cet épisode, soit en ce qui a trait à la poursuite de la paix en Indochine soit dans l'acceptation de nos responsabilités au sein de la collectivité mondiale.

Les Canadiens devraient accepter la déclaration du ministre au sujet de notre retrait comme quelque chose qui dépasse la fin d'une action internationale courageuse. Il faudrait l'accepter comme le début d'une décision très réelle de poursuivre la paix en Indochine par d'autres moyens.

**Des voix:** Bravo!

**M. Wagner:** Il y a peut-être des pays qui diront que le Canada a abandonné la partie à l'heure difficile. Je leur dis, et je suis persuadé que tous les députés le leur diraient aussi, que cette assertion est la négation même de l'esprit fondamental et du sens de nos responsabilités internationales qui sont devenus une tradition dans notre pays en matière de politique étrangère. Je sais que cette tradition sera plus enrichie par cette expérience qu'affaiblie par ce retrait.

[Français]

En terminant, monsieur le président, je voudrais m'associer aux sentiments exprimés par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) à l'égard de nos vaillants ambassadeurs de paix qui auront raison de revenir au pays la tête haute, puisqu'ils auront bien mérité de leurs concitoyens.

[Traduction]

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, notre parti est d'accord avec la substance de la décision annoncée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp). Nous sommes d'accord pour que le Canada retire sa participation à la Commission internationale de contrôle et de surveillance.

● (1430)

Nous regrettons qu'on n'ait pas laissé au Parlement la responsabilité de prendre cette décision. Dans le domaine des affaires internationales il faut naturellement confier bien des choses au cabinet, mais à notre avis c'est le Parlement qui devrait assumer les grandes décisions touchant la guerre ou la paix, les engagements importants du Canada à l'étranger, de même que son retrait.

Quant à la décision même de retirer notre contingent, mon collègue, le député de Selkirk (M. Rowland) avait fait connaître notre point de vue au cours du débat du 27 mars.

[M. Wagner.]

Selon le Nouveau parti démocratique, le Canada aurait à donner le préavis de 90 jours prévu dans l'entente et établir clairement que ce service cesserait le 30 juin 1973, au terme des 90 jours, qu'il ait été ou non remplacé. Le gouvernement a maintenant décidé de se conformer à cette politique et nous appuierons naturellement sa décision.

Notre parti avait accepté au début que le Canada assume un rôle d'observateur au Vietnam au sein de la CICS. Nous étions alors convaincus et nous le restons toujours qu'il n'existait pas d'autre possibilité honorable. Le Canada faisait depuis longtemps partie de la communauté internationale et se montrait disponible, empressé et qualifié lorsqu'il s'agissait de chercher à maintenir la paix en fournissant des observateurs et des militaires. Mais tout en approuvant la participation canadienne nous avions clairement expliqué que nous le faisons dans les conditions officiellement établies par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et nous avions ajouté que nous insisterions sur le fait que le Canada fasse bien connaître son intention de se retirer de lui-même et promptement, si les parties n'acceptaient pas le cessez-le-feu ou si elles indiquaient par leur comportement ou par leurs paroles qu'elles n'approuvaient pas les dispositions de l'entente.

Nous ne regrettons pas la décision que nous avons prise d'appuyer la participation originale du Canada. En effet, la présence du Canada au sein de la CICS a peut-être contribué à la réalisation de certaines choses constructives, à savoir, le retrait des troupes américaines du Vietnam et l'échange des prisonniers militaires.

Mais il n'en reste pas moins une question: savoir si les conditions de la participation continue du Canada au sein de la CICS et de notre acceptation du rôle qui nous a été confié ont été remplies. Évidemment, la réponse est non. Il n'y a pas eu et il n'y a pas de cessez-le-feu à observer. Les violations ont continué de part et d'autre. En effet, le chef du groupe d'observateurs du Canada, l'ambassadeur Gauvin, déclarait il y a un jour ou deux que les combats se poursuivaient et s'étaient même intensifiés depuis la trêve.

D'ailleurs, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le député de Selkirk ont rapporté précisément les mêmes nouvelles à leur retour du Vietnam en mars. Depuis lors, rien n'indique aucune amélioration réelle. En conséquence, la Commission ne peut s'acquitter de sa tâche.

Le Canada, comme nous l'avons signalé dès le début, ne veut pas que se répète l'initiative inutile qui a été celle de la Commission internationale de contrôle établie par l'Accord de Genève. Les diverses parties n'ont, en fait, tenu aucun compte des termes de l'accord actuel et elles ne sont pas en mesure de demander que le Canada coure des risques graves pour maintenir une paix qui n'existe pas et un accord constamment violé.

Les États-Unis d'Amérique et la République démocratique du Vietnam ont tous deux poursuivi leurs activités militaires au Cambodge et au Laos, contrairement à l'article 20(b) de l'Accord de paix de Paris. Tous les jours, nous lisons dans les dépêches de journaux que cet article de l'accord est violé par les deux parties en cause. Les Américains continuent de bombarder le Cambodge et le Laos ajoutant ainsi à la dévastation, aux pertes de vie et au flot de réfugiés dans ces pays affligés. Si, pour certains, c'est faire preuve d'anti-américanisme que de signaler la chose, je n'apprendrai rien à la Chambre en disant que le Sénat et la Chambre des représentants des États-Unis ont déjà supprimé les crédits prévus à cette fin.